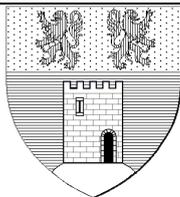


Commune de Lachau
1 place de la Mairie
26560 LACHAU

tél. 04 75 28 41 48
mairielachau26@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7

Date de la
convocation :
11/09/2019

DÉLIBÉRATION

n° DE 2019_45

OBJET :

**Demande de subvention - Réfection
complète de la toiture de l'église - tranche 2**

L'an deux mille dix-neuf et le treize septembre à 21 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Lachau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNUS Philippe, Maire.

Étaient présents : Monsieur MAGNUS Philippe, Monsieur AMIC Philippe, Madame LAMBERT Sylvie, Monsieur DE CARLO Roger, Madame AUDIBERT-GIBIER Monique, Monsieur LAUGIER Robert, Madame AMIC Michelle.

Étaient absents et excusés et représentés : .

Étaient absents et/ou excusés et non représentés : Monsieur COURNEDE Mathieu, Monsieur SEGUIN Jean-Jacques, Madame TREMORI Marie-Line.

Présents n'ayant pas pris part au vote : .

Secrétaire de séance : Madame LAMBERT.

Monsieur le Maire expose que, dans l'objectif de sécuriser et protéger le bâtiment, il est nécessaire de rénover la toiture de l'église communale. Du fait de la hauteur importante du clocher ainsi que de la nef, toute chute de tuile présente un danger, tant pour les personnes passant dans la rue en contrebas que pour les bâtiments alentour.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2018-28 du 7 septembre 2018 portant réfection de l'église - tranche 1,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection afin de sécuriser la toiture de l'église communale,

CONSIDÉRANT le montant des devis présentés,

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le devis de l'entreprise CHARPENTE CONCEPT RENOVATION pour un montant de cent soixante-quatre mille cinquante-huit euros quatre-vingt-dix centimes hors taxes (164.058,90 € HT)

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Drôme pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Philippe MAGNUS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Magnus', written in a cursive style.